

VOEU

VOEU DE SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE CLERMONT-FERRAND MASSIF CENTRAL CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE 2028

DECEMBRE 2022



CLERMONT-FERRAND
MASSIF CENTRAL
2028

LE CESER EN QUELQUES MOTS...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.

Le dispositif « Capitale européenne de la Culture », né en 1985, vise à faire connaître la richesse culturelle de l'Europe à travers le continent. Ce dispositif permet de désigner, pour une période d'un an, une ville-hôte chargée de promouvoir et d'organiser sur son territoire un programme de manifestations culturelles. Paris a été la première cité française à être reconnue Capitale européenne de la culture en 1989. Avignon en 2000, Lille en 2004 et Marseille en 2013 ont également obtenu le précieux label.

Exposé des motifs :

Située dans le département du Puy de Dôme, la ville de Clermont-Ferrand s'apprête à déposer d'ici quelques jours son dossier de candidature au titre de « Capitale européenne de la culture » en 2028.

Ce dossier est en préparation depuis des années, Clermont-Ferrand ayant fait acte de candidature depuis 2015. Outil opérationnel de la candidature, c'est l'association « Clermont-Massif central 2028 » qui assure la structuration et le portage du projet.

Ce n'est pas la seule ville de Clermont-Ferrand qui est concernée par cette démarche, mais tout l'ensemble du Massif central représentant un territoire de 85 000 km² couvrant quatre Régions et vingt-deux départements.

Cette candidature présente de nombreux atouts, le territoire possédant une identité historique, industrielle, culturelle et naturelle très forte.

- Un territoire composé de paysages naturels variés, surplombés par le Puy de Dôme et la chaîne des Puys. Un ensemble de 80 volcans et plateaux volcaniques, inscrit au patrimoine de l'Unesco en 2018.
- Une cité de 146 000 habitants (Clermont-Ferrand), des villes moyennes, des environnements péri-urbains et ruraux, offrant une qualité de vie équilibrée.
- Des équipements culturels labélisés, des événements internationaux (Festival international du court-métrage de CF) et des lieux culturels de proximité.
- Une histoire empreinte de traditions fortes, de culture locale et de savoir-faire reconnus....

Le projet de Clermont-Ferrand Massif central 2028 poursuit une approche sobre, équilibrée, hautement respectueuse de l'environnement. Il s'appuie également sur une forte implication citoyenne et se veut largement participatif, étant co-construit et élaboré depuis le début en liens étroits avec la population et l'ensemble des acteurs du territoire.

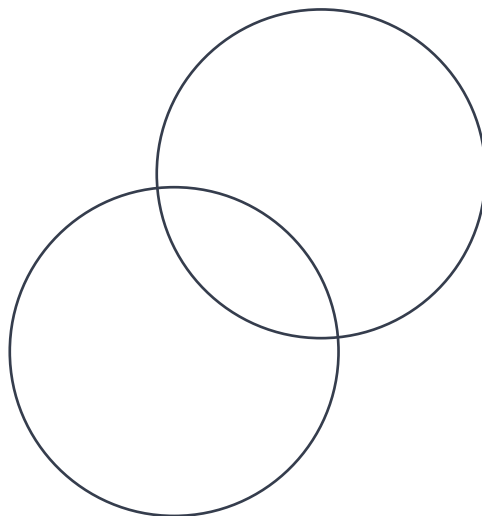
Les dossiers de candidature doivent être déposés dans les prochains jours de décembre. Par suite, un jury étudiera chaque dossier, la désignation devant intervenir en 2023 laissant 5 ans pour concrétiser le projet avant son activation en 2028.

Dans ce processus d'examen exigeant et pour répondre aux enjeux majeurs d'une telle reconnaissance, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes se propose d'apporter son soutien.

Proposition de Vœu :

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes, réuni en séance plénière le 12 décembre 2022, a pris connaissance de la candidature de Clermont-Ferrand Massif central au titre de Capitale européenne de la culture 2028.

Il apporte le soutien de la société civile organisée en Auvergne-Rhône-Alpes à cette candidature.



—
VOEU
—

Crédits photos : Clermont-Ferrand Massif central 2028

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20